

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL1236

présenté par  
M. Questel, rapporteur

-----  
**ARTICLE 31**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à la formation, tout particulièrement aux élus locaux »

les mots :

« des élus locaux à la formation, tout particulièrement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.